

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 494

présenté par
Mme Blin

TITRE

À la fin du titre, supprimer les mots :

« : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cette proposition de loi est d'interdire purement et simplement la corrida sur le territoire national et reflète également l'état d'esprit de son auteur en qualifiant le texte avec les mots « un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité ».

L'idéologie antispéciste sous-jacente à ce texte n'est pas admissible, il convient donc de les supprimer.